

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CALVI-BALAGNE

L'an deux mil treize, et le treize du mois de mai, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN**, **Président**.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 33		
Présents 17	Absents 16	Procurations 0
VOTE PUBLIC		
Pour 17	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation : 03/05/2013

Date d'affichage :

OBJET :

**BUDGET ORDURES MENAGERES
2013**

**APPROBATION DE LA DECISION
MODIFICATIVE 01/2013**

Présents : MM. G. BRUN – I. BENIGNI – D. BICCHIERAY – L. BICCHIERAY – E. CECCALDI – J. EMMANUELLI – A. FALCUCCI – P. GUIDONI – M. LUCIANI – F. MARCHETTI – JM. NOBILI – M. PARIGGI – R. SANTELLI – A. SANTINI – JM. SEITE – F. SEVEON – JM. TEALDI.

Absent(s) : MM. – D. ANDREANI – JP. ANSALDI – JB. CECCALDI – P. CECCALDI – MD CLAVEAU – P. GUGLIELMACCI – J. LUCIANI – E. MARCELLI – JB. MARIOTTI – E. MUNIER – E. ORSINI – MT PETRUCCI – JP. PINELLI – R. POIRON – E. SUZZONI – I. TOMMASINI.

Secrétaire : JM. TEALDI

Le Président soumet à l'approbation du conseil communautaire la décision modificative numéro 1 du budget primitif Ordures Ménagères 2013.

Cette décision porte essentiellement sur quelques réajustements, tels que :

- Abondement de la subvention d'équipement issue du budget général en recettes d'investissement
- Transfert de ce montant en répartition des comptes dont les provisions pourraient s'avérer insuffisantes jusqu'à la fin de l'exercice pour l'achat de containers ainsi que les constructions et réparations de PAV sur l'ensemble des quatorze communes.

La décision modificative numéro 1/2013 s'équilibre et se présente tel qu'il suit :

Section d'investissement:

DEPENSES : 84 658.00 €

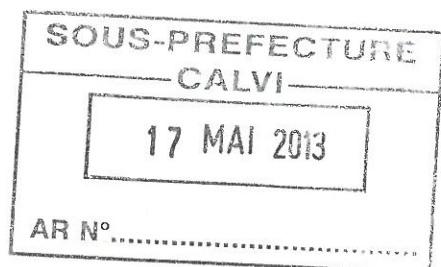
2158/812 – Autres + 4 658 €
2315/812 – Installations matériels et outillages techniques + 80 000 €

RECETTES : 84 658.00 €

1328/812 – Autres + 84 658 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

APPROUVE en globalité la décision modificative numéro 1 du budget primitif Ordures Ménagères 2013 telle que présentée ci-dessus.



Fait et délibéré, le 13 mai 2013
Pour copie conforme

